



Procès-verbal de la réunion 17-01 du conseil local du patrimoine, tenue le 18 janvier 2017 à 15 h, à la salle de conférence du 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, sous la présidence de Mme France Dubé.

17.01.1 Sont présents:

Les membres du conseil local du patrimoine

Mme France Dubé, présidente et conseillère municipale
Mme Hélène Dupuis, vice-présidente et citoyenne
Mme Pascale Doucet, membre citoyenne
Mme Louise Levac, membre citoyenne
M. Gervais Pelletier, membre citoyen

Secrétaire

Mme Hélène Léveillée, conseillère en architecture, division soutien aux CCU et CLP, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Invités

Paul Bernier et Claudia Campeau architectes, Vincent Thériault et Iliana Sanchez propriétaires du 311, rue Gardenville, projet d'agrandissement

17.01.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente du conseil local du patrimoine offre ses vœux de « Bonne Année 2017 » aux membres.

L'ordre du jour 17-01 du 18 janvier 2017, avec trois ajouts au point 17.01.9 « Questions diverses », est **UNANIMEMENT ADOPTÉ** par les membres du Comité.

17.01.3 Lecture et adoption du procès-verbal

Le procès-verbal 16-11 du 1^{er} novembre 2016 sera adopté à la prochaine réunion.

Le procès-verbal 16-12 du 13 décembre 2016, ainsi présenté, est **UNANIMEMENT ADOPTÉ** par les membres du Comité.

17.01.4 Suivi de la réunion précédente

Aucun

17.01.5 Dépôt et distribution des documents

17.01.5.1 Me Rodolphe Fournier N.P., Lieux et Monuments historiques du sud de Montréal, les Éditions du Richelieu, 1976, P.236, P.251

17.01.5.2 Pierre-Georges Roy, Les Monuments commémoratifs de la province de Québec, publié par la Commission des Monuments historiques de la province de Québec, volume deuxième, Québec 1923, P.159, P.161, P.162.

- 17.01.5.3** Gouvernement du Québec, Culture et communication Québec, fiche du répertoire du patrimoine immobilier, monuments et lieux commémoratifs 2013, Montérégie, Longueuil, Monument aux Braves, Parc Saint-Jean-Baptiste.

17.01.6	Dossiers à traiter :	
	17.01.6.1	49, rue Saint-Laurent Ouest / H22-157 Reconstruire la galerie en cour latérale droite
		N/D : 015194
		Dossier reporté
	17.01.6.2	170, rue Saint-Laurent Ouest / H22-165 Créer une nouvelle aire de stationnement en marge avant Rapport 17-401 / 20170118-01
		N/D : 017002
		Mme Léveillée présente le dossier aux membres. Suite à l'étude du dossier, le conseil local du patrimoine recommande d'accepter le projet de relocalisation de deux cases de stationnement du côté de la rue Saint-Laurent aux conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet de relocalisation des deux cases de stationnement du côté de la rue Saint-Laurent Ouest doit référer au croquis joint; 2. Le revêtement d'asphalte du stationnement existant du côté de la rue Saint-Alexandre doit être enlevé et remplacé par un aménagement paysager composé de gazon, arbustes et arbres à grand déploiement; 3. Le revêtement des deux cases de stationnement donnant sur la rue Saint-Laurent Ouest doit être de pavé alvéolé; 4. La surface des deux cases de stationnement donnant sur la rue Saint-Laurent Ouest doit être de 5.0 mètres de largeur par 5,5 mètres de profondeur; 5. Les deux cases de stationnement donnant sur la rue Saint-Laurent Ouest ne doivent pas empiéter devant la façade principale.
	17.01.6.3	245, rue Saint-Thomas / H22-152 Construire un agrandissement en façade arrière Rapport 17-402 / 20170118-02
		N/D : 015485
		Mme Léveillée présente le dossier aux membres. Suite à l'étude du dossier, le conseil local du patrimoine recommande d'accepter le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale en marge arrière aux conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet de construction d'un agrandissement en façade arrière doit correspondre aux plans et élévations joints; 2. Le revêtement extérieur de l'agrandissement doit être de la planche à clin de bois; 3. Les arêtes des murs et les ouvertures doivent être soulignées par des planches cornières et des cadres; 4. Les planches cornières et les cadres des ouvertures doivent être respectivement de 0,15 mètre et 0,10 mètre de largeur minimum; 5. Les fenêtres de l'agrandissement doivent être de type à battant; 6. La couleur, des cadres des ouvertures de l'agrandissement, doit s'harmoniser à la couleur des cadres des ouvertures du bâtiment principal.

17.01.6.4	287, rue Gardenville / H22-130 Remplacer la couverture en tuile de ciment par du bardeau d'asphalte Rapport 17-403 / 20170118-03	N/D : 006001
	<p>Mme Léveillée présente le dossier aux membres.</p> <p>Suite à l'étude du dossier, le conseil local du patrimoine recommande d'accepter le projet de remplacement du revêtement de la toiture principale et des marquises aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le revêtement de tuile de béton de la toiture principale et celui des marquises avant et arrière peut être enlevé; 2. Le revêtement de remplacement de la tuile de béton doit être du bardeau d'asphalte de modèle usuel de couleur noire; 3. Le revêtement, de la toiture principale et celui des marquises de la façade principale et arrière, doit être identique. 	
16.12.7.5	311, rue Gardenville / H22-130 Construire un agrandissement Rapport 17-404 / 20170118-04	N/D : 024091
	<p>15 h 30, arrivé des invités : Paul Bernier et Claudia Campeau architectes, Vincent Thériault et Iliana Sanchez propriétaires du 311, rue Gardenville.</p> <p>La présidente souhaite la bienvenue aux invités qui se présentent aux membres.</p> <p>L'architecte Monsieur Bernier présente, dans un premier temps, l'environnement du 311, rue Gardenville, composé de résidences unifamiliales de différentes typologies architecturales qui s'apparentent à celle-ci. Ainsi, la résidence se développe sur plan presque cubique de dimension modeste, de 2 étages, recouverte d'un toit en pente à quatre versants. Selon l'investigation, le garage serait un ajout de même que le revêtement, de pierre et de clin d'aluminium, qui s'ajoute au revêtement de brique d'argile de différents tons de rouge.</p> <p>Le projet des propriétaires consiste à construire un agrandissement.</p> <p>Les architectes proposent un agrandissement sur le garage en retrait de la façade principale, recouvert d'un toit en appentis, dont le revêtement des murs sera du mur rideau. Le tympan du mur rideau sera composé de plaque d'aluminium perforée blanche. L'objectif du concept est de donner à l'agrandissement un effet aérien.</p> <p>Lors de la présentation, Monsieur Thériault, le propriétaire, s'interroge sur la possibilité de modifier le revêtement extérieur par de la planche torréfiée japonaise de couleur noire. Ce nouveau revêtement modifie l'effet aérien du volume de l'agrandissement et pourrait transformer le concept.</p> <p>L'étude du dossier est remise à la rencontre du 15 février 2017 afin de laisser le temps aux propriétaires de sélectionner le type de revêtement extérieur et de modifier le concept s'il y a lieu.</p>	

17.01.7 Dossier ajouté

Aucun

17.01.8 Dossiers spéciaux	
17.01.8.1	Identifier par règlement les personnages historiques : Charles Le Moyne et Catherine Thierry Primot, en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> article 121. Un sommaire sera complété pour le comité exécutif.
17.01.8.2	Recherche de propositions d'évènements à sélectionner qui souligneront le 25 ^e anniversaire de constitution du site du patrimoine cité du Vieux-Longueuil. Ce dossier est référé au pôle d'histoire et de patrimoine.

17.01.9 Questions diverses

17.01.9.1 Madame Dupuis rappelle la composition d'un document d'information pour les citoyens des sites patrimoniaux cités afin de les aviser de cette appartenance et des conséquences.

Madame Dupuis reprend le prototype préparé en 2016 afin d'en réviser la forme et les informations.

Un suivi sera fait auprès de la Direction des communications

17.01.9.2 Un membre s'interroge à propos des travaux du 260, rue Gardenville qui ne correspondent pas tous aux recommandations du conseil local du patrimoine.

Les procédures d'inspection et d'intervention sont explicitées.

17.01.9.3 Un membre avise le conseil local du patrimoine que des travaux sans permis ont été effectués au 65, rue Saint-André.

L'inspecteur sera avisé.

17.01.10 Prochaine réunion

Mercredi, 15 février 2017

17.01.11 Clôture de la séance

Il est résolu unanimement de lever la séance à 17 h 15

La secrétaire du CLP,

La présidente du CLP,


Hélène Léveillé

France Dubé